

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20131107-2013_B463-DE
Date de télétransmission : 15/11/2013
Date de réception préfecture : 15/11/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2013
PRESIDENCE DE MONSIEUR GERARD BRAMOULLÉ

2013_B463

OBJET : Promotion du Territoire - Attribution d'une subvention pour le 30eme anniversaire de l'Association Départementale des Comités Feux et Forêt des Bouches-du-Rhône

Le 7 novembre 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 31 octobre 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(s) avec pouvoir :

BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis - CHARDON Robert, vice-président, Venelles, donne pouvoir à BARRET Guy - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-louis - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GALLESE Alexandre - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian - JOISSAINS-MASINI Maryse, président, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PIERRON Liliane

Excusé(s) :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BURLE Christian, vice-président, Peynier - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

Direction Générale des Services
Direction de la Communication
DV

BUREAU DU 7 NOVEMBRE 2013

Rapporteur : Georges CRISTIANI

Thématique : Promotion du Territoire

Objet : Attribution d'une subvention pour le 30^{ème} anniversaire de l'Association Départementale des Comités Feux et Forêt des Bouches-du-Rhône

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport concerne l'attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'Association Départementale des Comités de Feux de Forêt des Bouches-du-Rhône pour l'organisation du 30^{ème} anniversaire de l'association.

Exposé des motifs :

L'Association Départementale des Comités de Feux de Forêt des Bouches-du-Rhône (ADCCFF13) rassemble 81 adhérents (Comités Communaux Feux de Forêts et / ou Réserves Communales de Sécurité Civile) et gère l'action d'environ 3 000 bénévoles.

29 communes de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix sont adhérentes de cette association.

Les missions de l'association sont les suivantes :

- Sensibiliser le public sur les risques d'incendie au moyen de campagnes d'information sur toutes les populations (habitants, promeneurs, touristes, scolaires...)
- Surveiller les massifs et alerter grâce aux missions de patrouilles diverses (rondes, vigies, transmission radio...)
- Intervenir et assister les secours sur les feux naissants (guidage et assistance logistique aux pompiers...)
- Prévenir les risques d'incendie par des actions de débroussaillage, d'entretien de terrain et de reboisement des zones sinistrées.

Pour célébrer son 30^{ème} anniversaire, L'Association Départementale des Comités de Feux de Forêt des Bouches-du-Rhône organise le 8 février 2014, à l'occasion de son assemblée générale, une action de communication afin de promouvoir les actions mises en place sur notre territoire.

Cet événement rassemblera 300 bénévoles et aura vocation à remercier, distinguer et encourager les actions des bénévoles qui permettent de lutter efficacement contre les feux de forêts des Bouches-du-Rhône afin de préserver la richesse, la diversité et la beauté des nos massifs forestiers.

Dans ce contexte, la CPA, sollicitée par l'Association, souhaite participer à cette manifestation par le biais d'une subvention et ainsi associer son image à celle de l'ADCCFF13.

N° GU	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global de la manifestation	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs Oui/non
2013-01383	Association «ADCCFF13»	Sécurité civile	0€	11 241€	5000€	5000€	non

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau, et notamment celle

d'attribuer des subventions, et le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

VU l'avis de la Commission Promotion du Territoire en date du 16 octobre 2013 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement de la subvention de 5000 € à l' « Association Départementale des Comités Feux de Forêt des Bouches du Rhône » ;
- **DIRE** que les dépenses en résultant seront prélevées sur la ligne 6574 qui présente les disponibilités nécessaires.

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2013

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	30/11/13
Lieu(x) de réalisation	105 EUROPE DÉTACHÉ
Contenus et objectifs de l'action	Anniversaire 30 ans AD
Public(s) ciblé(s)	Bénévoles CCFF
Nombre de participants / exposants	300
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	1 JOUR
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2013

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	2161	Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	6241
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	
Assurances		Département (s)	
Autres Services extérieurs		Commune (s)	
Honoraires (traiteur) 19€ x 300	5700	Communauté du Pays d'Aix	5000
Publicité	300	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions 500km x 0,40 : 200	200		
Charges de personnel 19€ x 120h = 2280	2280	Fonds Européens	
Salaires bruts		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres frais généraux	600		
TOTAL CHARGES :	11241	TOTAL PRODUITS :	11241

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire :

La subvention demandée à la CPA de 5000.. € représente ... 44,418 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à... Aix en Pce Cachet de l'Association :
Le .1.2..1.06..1.13..




OBJET : Promotion du Territoire - Attribution d'une subvention pour le 30eme anniversaire de l'Association Départementale des Comités Feux et Forêt des Bouches-du-Rhône

Ne prend pas part au vote : CHARRIN Philippe

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



14 NOV. 2013